

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 06938

Numéro SIREN : 421 065 251

Nom ou dénomination : AEL

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2019 sous le numéro de dépôt 36627

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION PARISIENNE
ET À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

36 RUE DE LABORDE
75008 PARIS
TELEPHONE : 01 58 22 27 60
TELECOPIE : 01 45 22 18 61

HAUSSMANN AUDIT CONSULTANTS

SAS A.E.L.

Au capital de 250.000 euros

**100, Avenue du Général LECLERC
93500 PANTIN
RCS BOBIGNY B 421 065 251**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur l'exercice clos le 31 Décembre 2018

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
16 AOUT 2019
DEPOT N° 36 627

SAS AEL

Exercice clos le 31 Décembre 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

SAS A.E.L.
100, Avenue du Général LECLERC
93500 PANTIN

Au capital de 250.000 Euros

RCS BOBIGNY B 421 065 251

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **AEL** relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris,

Le 7 Juin 2019

HAUSSMANN AUDIT CONSULTANTS



Jean-Marc NOUCHI
Commissaire aux Comptes

SAS A.E.L.

Au capital de 250.000 Euros

100, Avenue du Général LECLERC

93500 PANTIN

RCS BOBIGNY B 421 065 251

Etats de Synthèse

Au 31 Décembre 2018

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	19 975	15 730	4 246	10 249
Fonds commercial	30 000		30 000	30 000
Autres immobilisations incorporelles	445 000		445 000	445 000
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	34 095	33 239	856	1 141
Autres immobilisations corporelles	218 469	199 386	19 082	13 748
Immob. en cours / Avances & acomptes	2 000		2 000	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 031 681	673 128	1 358 553	1 248 036
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	59 979		59 979	57 919
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 841 199	921 483	1 919 716	1 806 093
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	74 030	63 160	10 871	11 945
Marchandises	1 519 368	676 686	842 683	964 043
Créances				
Clients et comptes rattachés	487 367	50 919	436 448	386 331
Fournisseurs débiteurs	13 722		13 722	25 690
Personnel	467		467	1 260
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	10 425		10 425	15 363
Autres créances	17 665		17 665	15 806
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	354 528		354 528	260 438
Charges constatées d'avance	143 305		143 305	124 990
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 620 878	790 764	1 830 113	1 805 865
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	5 462 077	1 712 247	3 749 829	3 611 957

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	250 000	250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	25 000	25 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 936 840	1 743 969
Résultat de l'exercice	583 885	491 071
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 795 726	2 510 041
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	1 839	2 778
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 839	2 778
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	694 743	673 597
Personnel	29 559	36 222
Organismes sociaux	46 786	54 627
Etat, Impôts sur les bénéfices	56 376	13 998
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	6 216	17 375
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	31 698	117 528
Dettes fiscales et sociales	170 635	239 750
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	86 886	185 605
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	954 104	1 101 731
Ecarts de conversion - Passif		185
TOTAL PASSIF	3 749 829	3 611 957

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	6 147 974	96,59	6 214 403	96,74	-66 428	-1,07
Production vendue	217 108	3,41	209 491	3,26	7 618	3,64
Production stockée	105		408	0,01	-302	-74,19
Subventions d'exploitation						
Autres produits	715 966	11,25	573 981	8,94	141 985	24,74
Total	7 081 154	111,25	6 998 282	108,94	82 872	1,18
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	3 939 897	61,90	4 182 014	65,10	-242 117	-5,79
Variation de stock (m/ses)	30 982	0,49	-332 719	-5,18	363 701	-109,31
Achats de m.p. & aut.approv.	13 609	0,21	16 293	0,25	-2 684	-16,47
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 299 264	20,41	1 379 367	21,47	-80 103	-5,81
Total	5 283 752	83,01	5 244 955	81,65	38 797	0,74
MARGE SUR M/SES & MAT	1 797 402	28,24	1 753 327	27,29	44 075	2,51
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	58 951	0,93	62 437	0,97	-3 486	-5,58
Salaires et Traitements	337 572	5,30	511 025	7,96	-173 453	-33,94
Charges sociales	136 765	2,15	190 938	2,97	-54 173	-28,37
Amortissements et provisions	758 000	11,91	683 835	10,65	74 165	10,85
Autres charges	27 819	0,44	5 286	0,08	22 533	426,27
Total	1 319 107	20,72	1 453 521	22,63	-134 415	-9,25
RESULTAT D'EXPLOITATION	478 295	7,51	299 806	4,67	178 490	59,54
Produits financiers	283 416	4,45	281 156	4,38	2 259	0,80
Charges financières	25 151	0,40	32 001	0,50	-6 850	-21,41
Résultat financier	258 265	4,06	249 156	3,88	9 109	3,66
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	736 560	11,57	548 961	8,55	187 599	34,17
Produits exceptionnels			13 505	0,21	-13 505	-100,00
Charges exceptionnelles	22 387	0,35	12 249	0,19	10 138	82,76
Résultat exceptionnel	-22 387	-0,35	1 256	0,02	-23 643	NS
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	130 288	2,05	59 146	0,92	71 142	120,28
RESULTAT DE L'EXERCICE	583 885	9,17	491 071	7,64	92 814	18,90

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.E.L.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 3 749 829 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 583 885 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 02/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à sa valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une révision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douanes et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts et coûts des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Les coûts d'emprunts engagés pour l'acquisition ou la production d'un stock sont déduits en charges.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.



Règles et méthodes comptables

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 13 267 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	30 000			30 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	472 092	1 023	8 140	464 975
Immobilisations incorporelles	502 092	1 023	8 140	494 975
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	40 510		6 415	34 095
- Installations générales, agencements aménagements divers	194 620	11 707	56 212	150 115
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	67 762	5 414	4 822	68 354
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		2 000		2 000
Immobilisations corporelles	302 891	19 121	67 449	254 563
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 023 913	7 769		2 031 681
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	57 919	2 060		59 979
Immobilisations financières	2 081 832	9 829		2 091 661
ACTIF IMMOBILISE	2 886 816	29 972	75 589	2 841 199

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 023	19 121	9 829	29 972
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 023	19 121	9 829	29 972
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	8 140	67 449		75 589
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	8 140	67 449		75 589

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	30 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	30 000

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

enseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
LUMA ISRAEL 45100 HOD HASHARON	10 000	153 260	100,00	-11 267
CREA CONCEPT UK W1W8DW LONDRES	1		100,00	
AEL CREA FASHIONS 10018 NEW YORK	17 679		100,00	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS CREA CONCEPT EUROPE 75116 Paris	200 000	219 133	50,00	203 674

enseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	27 680	27 680	86 560		170 455
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	1 700 000	1 026 872	4 190		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 843	1 500	2 613	15 730
Immobilisations incorporelles	16 843	1 500	2 613	15 730
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	39 369	285	6 415	33 239
- Installations générales, agencements aménagements divers	186 511	8 601	56 212	138 900
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	62 123	3 186	4 822	60 486
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	288 003	12 071	67 449	232 625
ACTIF IMMOBILISE	304 846	13 571	70 062	248 355

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 036 931 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	304 001		304 001
Prêts			
Autres	59 979		59 979
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	487 367	487 367	
Autres	42 278	42 278	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	143 305	143 305	
Total	1 036 931	672 950	363 981
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS CCE	4 190
INTERETS COURUS ISRAEL	72 992
INTERETS COURUS CREA UK	9 332
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	39 691
PRODUIT A RECEVOIR	15 806
Total	142 010



Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 739 845 euros.

Provision sur stocks:

La provision pour dépréciation des stocks est calculée selon le principe suivant:

Collection 2017	: 10 %
Collection 2016	: 30 %
Collection 2015	: 30 %
Collection 2014	: 50 %
Collection 2013	: 50 %
Collection 2012	: 70 %
Collections antérieures	: 90 %

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 250 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 500,00 euros.

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 954 104 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
à 1 an au maximum à l'origine	1 839	1 839		
à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	694 743	694 743		
Dettes fiscales et sociales	167 652	167 652		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	89 870	89 870		
Produits constatés d'avance				
Total	954 104	954 104		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	2 984			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	96 269
BANQUE INTERETS COURUS	1 839
DETTES PROVIS. CONGES PAY	29 559
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS	12 415
AUTRES CHARGES SOCIALES	16 526
FORMATION CONTINUE	4 719
TAXE D APPRENTISSAGE	2 343
TAXE S/ VEHICULE SOCIETE	5 069
TAXE DE L HABILLEMENT	22
Total	168 761

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	143 305		
Total	143 305		

Notes sur le compte de résultat

chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
entes de produits finis			
entes de produits intermédiaires			
entes de produits résiduels			
ravaux			
tudes			
restations de services			
entes de marchandises	1 328 658	4 819 316	6 147 974
roduits des activités annexes	43 884	173 225	217 108
TOTAL	1 372 542	4 992 541	6 365 083

charges et produits d'exploitation et financiers

émunération des commissaires aux comptes

ommissaire aux comptes Titulaire
onoraire de certification des comptes : 7 500 euros
onoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	170 394
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	170 394
Dont concernant :	
Des dirigeants	
Des filiales	
Des participations	
Des autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				182 468	182 468
Amortissements					
Amortissements cumulés				30 411	30 411
Amortissements de l'exercice				36 494	36 494
Amortissements cumulés				66 905	66 905
Provisions					
Provisions cumulées				26 866	26 866
Provisions de l'exercice				33 967	33 967
Provisions cumulées				60 833	60 833
Engagements					
Engagements à un an au plus				33 967	33 967
Engagements plus d'un an et cinq ans au plus				76 426	76 426
Engagements plus de cinq ans					
Engagements restant à payer				110 394	110 394
Engagements à un an au plus					
Engagements plus d'un an et cinq ans au plus				60 000	60 000
Engagements plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				60 000	60 000
Montant pris en charge dans l'exercice				34 330	34 330

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 20 064 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de constitution du fonds de roulement.

A.E.L.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 250.000 euros
10-12 Boulevard Louise Michel
92230 GENNEVILLIERS
RCS NANTERRE 421 065 251

Copie certifiée conforme

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2019

Les Actionnaires de la Société A.E.L., Société par Actions Simplifiée au capital de 250.000 euros divisé en 500 actions de 500 euros chacune, dont le siège social est situé 10-12 Boulevard Louise Michel 92230 GENNEVILLIERS, ont tenu au siège social, une Assemblée Générale Ordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Victor BITTON, Président.

Monsieur Jean Marc EL NOUCHI de la Société HAUSSMANN AUDIT CONSULTANTS, Commissaire aux Comptes est absent et excusé.

Le président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés possèdent au moins la moitié des actions, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée,

La feuille de présence,
L'Inventaire des valeurs actives et passives de la société,
Le Rapport de Gestion du Président,
Les Rapports du Commissaires aux Comptes,
Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le président déclare que l'Inventaire, le Bilan, le Compte de Résultat, le Rapport de Gestion de la Présidence et les Rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport de Gestion de la Présidence sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2018,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018,
- Quitus à la Présidence,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoir pour formalités.

Le président donne lecture du Rapport de Gestion de la présidence, ainsi que des Rapports du Commissaire aux Comptes.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées, puis la discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du président et du Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, ainsi que toutes explications complémentaires fournies oralement, approuve dans toutes leurs parties le Rapport de Gestion de la présidence et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée générale approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par le président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus entier et sans réserve au président de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve la proposition d'affectation du résultat telle qu'elle lui a été présentée par le Président et décide en conséquence, d'affecter le bénéfice s'élevant à 583.885,14 euros, comme suit :

- Report à Nouveau 283.885,14 euros
- Distribution de dividendes 300.000,00 euros

Chaque action percevra un dividende de 300 euros chacune.

Concernant les associés soumis à l'impôt sur le revenu, à compter du 1^{er} Janvier 2018, ce dividende est obligatoirement soumis à un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) au taux de 12,8 %, payé par la société pour le compte de l'associé au titre de l'impôt sur le revenu du bénéficiaire, ainsi qu'à un prélèvement au titre des contributions et prélèvements sociaux au taux de 17,2 %, le tout, dans les quinze jours suivants l'expiration du mois au cours duquel les revenus, soumis aux prélèvements forfaitaires et sociaux, ont été payés, de sorte que le bénéficiaire perçoive un dividende net.

Le prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 % constitue une imposition provisoire.

L'imposition définitive du dividende perçu en 2018 sera liquidée à partir des éléments portés dans la déclaration des revenus du bénéficiaire souscrite l'année suivant celle de leur perception.

Ces revenus sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % (PFU), ou sur option globale exercée dans la déclaration du bénéficiaire souscrite l'année suivante, selon le barème progressif qui lui est applicable, et après abattement de 40 % ; avec restitution en cas d'excédant.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de dividendes mis en paiement depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes mis en paiement depuis la constitution de la société :

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement
2018	298.200 euros	298.200 euros
2017	200.000 euros	200.000 euros
2016	200.000 euros	200.000 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, déclare approuver les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par les actionnaires présents ou représentés.

A.E.L.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 250.000 euros
5, Z.A.C. de l'OURCQ
93500 PANTIN
RCS BOBIGNY B 421 065 251

Copie certifiée conforme

**RAPPORT DE GESTION L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2019 SUR LES
OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Chère Actionnaire,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 Décembre 2018, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toute information quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers ont été arrêtés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ACTIVITE DE L'EXERCICE

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires hors taxes qui s'est élevé à 6.365.083 euros, contre 6.423.893 euros, pour l'exercice précédent, représentant une diminution de 1 % par rapport à l'exercice précédent.

Notre marge brute globale s'élevant à 2.325.905 euros représente 37 % du chiffre d'affaires hors taxes, contre une marge brute globale de 2.528.516 euros pour l'exercice précédent, soit 39 % du chiffre d'affaires.

Les charges externes s'élèvent à 1.244.469 euros contre 1.349.171 euros au titre de l'exercice précédent.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, sont passés de 701.963 euros à 474.337 euros, soit une diminution de 32 %, par rapport à l'exercice précédent.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements pour 13.571 euros contre 18.043 euros pour l'exercice précédent.

Les provisions ont, quant à elles, été dotées pour un montant de 744.428 euros, contre 665.792 euros pour le précédent exercice.

L'ensemble des produits et des charges d'exploitation dégage un résultat d'exploitation de 478.295 euros contre un bénéfice d'exploitation 299.806 euros pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Le résultat financier dégage un bénéfice de 258.265 euros, contre une perte financière de 249.156 euros pour l'exercice précédent.

La perte exceptionnelle s'élève à 22.387 euros contre un bénéfice exceptionnel de 1.256 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et des charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net comptable de 583.885 euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice comptable de 583.885,14 euros, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Report à Nouveau 283.885,14 euros
- Distribution de dividendes 300.000,00 euros

ANALYSE DE LA SITUATION PATRIMONIALE

Le fonds de roulement est positif de 876.010 euros, il a augmenté de 172.062 euros par rapport au précédent exercice.

Cette situation résulte de la différence entre les ressources dégagées au cours de l'exercice et les emplois effectués.

Ainsi, durant l'exercice, les principales ressources ont été les suivantes :

- Capacité d'autofinancement 494.707 euros
- Diminution d'immobilisations 5.526 euros

Les principaux emplois ont été les suivants :

- Augmentation d'immobilisation 29.972 euros
- Distribution de dividendes 298.200 euros

La trésorerie nette est positive de 352.689 euros, contre une trésorerie nette positive de 257.660 euros à la clôture du précédent exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice de la société.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre activité se poursuit sans bureau de style et sans recherche et développement.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L. 441-6-1 alinéa 1 et à l'article D. 441-4 du Code de commerce, il est joint en annexe un tableau indiquant la décomposition des délais de paiement des fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

IDENTITE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous mentionnons l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

Madame Margalith BITTON
Monsieur Victor BITTON

490 actions sur 500
10 actions sur 500

ACTIVITE DES FILIALES

SAS CREA CONCEPT EUROPE

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, la Société CREA CONCEPT EUROPE a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1.735.532 euros et un bénéfice de 203.674 euros.

Au cours de l'exercice écoulé, le capital de la SAS CREA CONCEPT EUROPE a été ramené de 2.500.000 euros à 200.000 euros, par réduction de l'ancien capital avec annulation des titres, et par augmentation de capital par création de nouveaux titres. La quote-part de la Société A.E.L dans le capital de la Société CREA CONCEPT EUROPE demeure à 50%.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement
2018	298.200 euros	298.200 euros
2017	200.000 euros	200.000 euros
2016	200.000 euros	200.000 euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du C.G.I., nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

EVOLUTIONS PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré un contexte économique très concurrentiel, notre objectif pour l'exercice en cours est de maintenir notre niveau d'activité et confirmer le montant de nos bénéfices.

CONCLUSIONS

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Présidence pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Le Président
Victor BITTON